



Chaque geste **compte.**

CHANGEMENTS DANS LES COLLECTES DE DÉCHETS

Afin de réduire l'enfouissement et de privilégier les deux autres voies, **les collectes des ordures passeront aux trois semaines en 2021.** Les fréquences de collecte des bacs bruns et bleus ne changent pas et demeurent hebdomadaires (sauf l'hiver pour le bac brun).

Les journées de collecte pour les trois bacs changent pour tous les résidents. Consultez le calendrier qui vous a été distribué par la poste pour les nouvelles journées de collecte dans votre secteur. Les limites des secteurs (1 et 2) demeurent quant à elles identiques aux années précédentes avec le retrait des sous-secteurs « nord » et « sud » à l'exception du boulevard du Curé-Labelle qui est dans le secteur 1.

BACS RAMASSÉS

Pour 2021, seuls les bacs roulants verts ou noirs, de 240 ou de 360 litres peuvent être utilisés pour mettre les ordures en bordure de rue. **Dès le 1^{er} janvier 2022, seuls les bacs roulants verts à l'effigie de la Ville de Prévost seront ramassés.** Ainsi, sauf exception, un seul bac roulant sera collecté pour chaque unité d'occupation résidentielle. Les familles nombreuses, les garderies à domicile et les commerces à domicile pourront bénéficier d'un second bac vert à l'effigie de la Ville de Prévost en achetant un bac auprès de la Ville et en déboursant un montant de 35 \$ annuellement pour la collecte de ce deuxième bac. Communiquez avec le Service de l'environnement pour obtenir ce second bac ou utilisez l'année 2021 pour parfaire le tri et pour diminuer vos ordures.

MULTI LOGEMENTS ET CONDOMINIUMS

Plusieurs logements et copropriétés partagent leurs bacs entre unités pour ne pas encombrer la propriété. Si le changement de collecte demande un ajustement de bacs, chaque propriétaire ou locataire a droit à un bac roulant par unité de logement. Faites la demande pour obtenir un bac de n'importe quelle couleur (fourni sans frais) si le nombre de bacs présents de chaque couleur est inférieur au nombre de logements.

CHANGEMENT D'ENTREPRENEUR

Pour notre nouveau contrat débutant le 1^{er} janvier, l'entrepreneur a changé. Ainsi, si vous savez que **vous placez votre ou vos bacs roulants à un endroit particulier en bordure de route qui n'est pas directement devant votre entrée**, il est temps de nous en faire part afin que le nouveau contractant puisse s'adapter. Si vous croyez que c'est votre cas, communiquez avec notre responsable au techenvironnement@ville.prevast.qc.ca ou au 450 224-8888, poste 6276.

OUTILS MIS EN PLACE POUR VOUS AIDER

- Le guide de tri, pour optimiser le recyclage et le compostage, envoyé par courrier;
- La conférence Zoom sur le tri et la bonne gestion des matières résiduelles;
- Calendrier téléchargeable sur vos appareils électroniques;
- Le système d'alertes courriel et texto la veille de la collecte d'ordures;
- Les programmes municipaux de subventions à l'achat écoresponsable;
- Les stations de collectes des matières orphelines;
- Les bacs bleus et bruns supplémentaires sans frais;
- Des réponses rapides à vos questions au environnement@ville.prevast.qc.ca

LE TRI, EN 3 RÈGLES SIMPLES!

Conférence Zoom le 2 février 19h30

- Lien zoom disponible sur la page *Collectes et déchets* de notre site Internet

Inscrivez-vous à notre système d'alertes de collecte des ordures par courriel et par texto au environnement@ville.prevast.qc.ca

Commerces, écoles et industries :
La fréquence de collectes d'ordures ne change pas pour 2021. Un calendrier distinct vous sera envoyé à tous.